

Ti Sourire en Haïti ASBL
Association Sans But Lucratif
70, rue du Docteur Elie Lambotte
1030 Bruxelles, Belgique

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue à la Maison de la Paix, rue Van Elewijck, 35, 1050 Bruxelles
le 13 mai 2017 à 18h

Le président chargé de présider la séance est Claudio GUTHMANN.

La secrétaire chargée de la rédaction du procès-verbal est Magali HORBERT.

Membres présents :

- Mme Elvira Cerda
- Mme Karina Champney
- M. Gino Cintolessi
- Mme Arlette Goossens
- M. Ralf Schubert
- M. Iñaki Zabala

Invités présents:

- Mme Marie Pierre Deramaux
- Mme Brigitte Grisar
- Mme Dominique Mussche
- Mme Véronique Simon
- Mme Cécile Rolin
- M. Georges Lewy

Membres excusés

- M. Armando Astudillo
- Mme Nathalie Cantero
- M. Benoit Cliquet
- Mme Francine Cochet
- M. Pierre Denis
- Mme Anna Economides
- Mme Thérèse Geels
- Mme Herminia Gonzalez
- M. Jérôme Guillot
- Mme Isabel Lopez
- Mme Dimitra Loukou
- Mme Monique Munting
- Mme Nina Paaskesen
- M. Xose-Maria Sainz
- Mme Carolien Zandbergen

Après un mot de bienvenue aux membres et invités présents, et après avoir constaté qu'un quorum de vote n'était pas nécessaire dans le cadre de cette première assemblée générale, Claudio GUTHMANN, dans sa fonction de président, ouvre la séance à 18h30.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1. Ouverture de l'AG & Mot de Bienvenue**
- 2. Présentation de l'ASBL**
- 3. Compte-rendu du voyage de Claudio en Haïti - situation de l'école BERACA aujourd'hui**
- 4. Présentation des activités & projets 2017**
- 5. Présentation & vote du budget provisoire 2017**
- 6. Divers**

Résolutions

1. Ouverture de l'AG & Mot de Bienvenue

Claudio accueille les membres et invités, et introduit l'assemblée générale. Un tour de table permet à tous les participants de se présenter. Il est à noter que la majorité des personnes présentes ne sont pas membres – Magali enverra de nouveau le courrier électronique avec le lien pour remplir le formulaire correspondant. Il a cependant été souligné que jusqu'à nouvel avis et en accord avec le Comité d'administration et les personnes présentes, aucune distinction ne sera faite entre membres inscrits et donateurs engagés. La différence étant que seuls les membres ont un droit de vote sur des décisions formelles, telle que le changement des statuts, le vote du budget (à partir de la prochaine Assemblée Générale) ou un changement dans la composition du Comité d'administration.

2. Présentation de l'ASBL

Claudio présente à l'assemblée l'origine de la décision de créer l'ASBL a été prise en septembre 2016, après 5 années d'existence « informelle » du projet, basée sur des relations personnelles de Claudio avec les donateurs et l'école BERACA. Les raisons principales sont : de garantir la transparence du projet et d'asseoir sa légitimité ; de pouvoir éventuellement lever des fonds en dehors des donations privées, et de pouvoir créer des partenariats avec d'autres structures, dans le but de renforcer et d'élargir le projet. Magali ajoute comme raison la possibilité de pouvoir proposer la déduction fiscale pour les donateurs résident en Belgique, et ce à partir de la deuxième année d'existence légale de l'ASBL (c.à.d. à partir de Septembre 2017). La procédure de préparation de la documentation est en cours.

3. Compte-rendu du voyage de Claudio en Haïti - situation de l'école BERACA aujourd'hui

Lors du compte-rendu de son voyage à Haïti en mars 2017, Claudio a signalé deux points importants:

➤ La situation actuelle de l'école BERACA : selon les calculs de la directrice pour l'année scolaire 2016-2017, le budget nécessaire pour le fonctionnement de l'école (hors frais liés à la cantine) est d'environ 9,400 euros. Cependant, les revenus (tirés des paiements des frais scolaires par les élèves) n'atteignent que 2,100 euros. Il est important de souligner le fait que l'école ne reçoit aucune subvention de l'Etat haïtien, comme la plupart des écoles en Haïti (que 15% des écoles sont considérées « publiques » et bénéficient d'une aide de l'Etat). Claudio rappelle également que l'école, fondée dans les années 1960, doit faire face à plusieurs difficultés : fortement touchée par le tremblement de terre, les infrastructures de base ont dû être reconstruites et sont encore en partie très rudimentaires, le niveau d'éducation des professeurs est faible et variable, et le fonctionnement (notamment de la cantine) repose en très grande partie sur la participation bénévole des parents et professeurs.

Claudio connaît et soutient (avec l'aide des donateurs) l'école depuis 2012 ; depuis le début de cette collaboration à aujourd'hui, le nombre d'enfants inscrits à l'école BERACA a doublé, d'environ 150 à 300 élèves. Depuis 2012, le projet de Ti Sourire (et depuis fin 2016 l'ASBL Ti Sourire) verse une contribution mensuelle de 5,000 dollars à l'école, destinée en première ligne à couvrir les frais de la cantine de l'école (achat et préparation de la nourriture). Il est important de souligner que les plats quotidiens sont préparés par les mères des enfants de manière bénévole ; afin de reconnaître leurs efforts et de les fidéliser, il a été décidé en 2016 de verser à chaque cuisinière 20 euros par mois. L'argent restant (compte tenu de la fermeture de la cantine pendant les vacances d'été) est utilisé pour compléter les salaires des professeurs et pour des projets d'infrastructure ponctuels : en 2016 et 2017, l'argent a servi pour construire une cuisine couverte, une fontaine et un réservoir d'eau, une salle pour les professeurs et la direction, des nouveaux bancs d'école et un terrain de foot. Cet été, l'ASBL financera la construction d'une clôture autour de l'école, un projet longuement attendu par la direction de l'école

➤ La rencontre avec une représentante de la Fédération des Ecoles Protestantes de Haïti (FEPH) : le deuxième point important du voyage de Claudio a été la prise de contact avec une coopérante française travaillant pour la FEPH. La FEPH (<http://feph-haiti.org/>) est une Fédération protestante non gouvernementale qui fédère un réseau de 3,000 écoles en Haïti, dont l'école BERACA fait partie. Il n'est cependant pas clair quel est l'objet et l'apport concret de la FEPH aux écoles membres (notamment l'école BERACA).

Une coopération avec la FEPH permettrait d'avoir un regard extérieur sur le fonctionnement de l'école, et pourrait apporter un soutien structurel et pédagogique à l'école BERACA en particulier, et au projet Ti Sourire en Haïti en général. Cette rencontre ouvre la possibilité de diversification et d'amplification du projet, et pourrait donner lieu à un partenariat ponctuel entre l'ASBL Ti Sourire et la FEPH. Au mois d'avril, l'ASBL Ti Sourire a versé 700.00 eur à un projet pédagogique visant des professeurs de primaire, dont l'école BERACA a également profité.

Claudio a demandé à la FEPH de soumettre des propositions de projets, pour évaluer en quoi l'ASBL Ti Sourire pourrait apporter un soutien ponctuel sur des activités bien définies. Cependant, avant d'approfondir de manière significative les liens entre l'ASBL Ti Sourire et la FEPH, il a été décidé que Claudio et Magali feront une étude plus approfondie sur la nature et les activités de l'organisation en Haïti.

4. Présentation des activités & projets 2017

La rencontre avec la FEPH ouvre une nouvelle perspective de développement pour l'ASBL Ti Sourire. Les points à retenir du débat entre les participants de l'AG sur les futurs développements sont les suivants :

- Il est fondamental que l'ASBL Ti Sourire continue à couvrir les frais de fonctionnement de base de l'école BERACA (fonctionnement de la cantine, appui au salaire des professeurs, projets d'infrastructure ponctuels), stabilisant les avancées et permettant à l'école de se développer de manière constante.
- L'école BERACA doit être bénéficiaire des éventuels projets développés par la FEPH ou tout autre partenaire et financés (en partie ou en totalité) par l'ASBL Ti Sourire. Mme Loze de la FEPH soumettra dans les semaines à venir des propositions de projets (avec budget détaillé) à M. Claudio .
- Après une discussion animée, les participants ont convenu que la voie de développement de l'ASBL Ti Sourire doit se concentrer d'une part sur l'accès à l'alimentation des élèves, et d'autre part sur le développement/ renforcement pédagogique (des professeurs et/ou des élèves). Cependant, il faudra être attentif à ce que la partie pédagogique du projet soit adapté à la réalité et aux besoins du terrain. En général, il est fondamental que les projets appuyés par et/ou développés en collaboration avec l'ASBL Ti Sourire doivent répondre à un besoin clairement identifié sur place, par des partenaires qui connaissent la réalité du terrain.
- Un possible développement du projet global de l'ASBL Ti Sourire (ayant reçu l'approbation générale des participants présents) pourrait être la duplication de l'expérience de l'école BERACA (mise en place et soutien d'une cantine scolaire) dans une autre école primaire d'Haïti. La FEPH pourra assister dans l'identification d'une école candidate.

Dans le cadre de potentiels partenariats futurs, Magali HORBERT propose de prendre contact avec la Plateforme Haiti.be (<http://www.plateformehaiti.be/>), afin de rencontrer des intervenants actifs dans la coopération en Haïti et pour étudier la possible participation de l'ASBL Ti Sourire à cette initiative.

5. Présentation du budget provisoire 2017

Le budget prévisionnel pour la première année de l'ASBL Ti Sourire et couvrant l'exercice social débutant le 15/07/2016 et se terminant le 31/12/2017 a été accepté à l'unanimité par les participants l'AG. Il est souligné que le Comté d'administration est en attente des propositions d'activités de la part de la FEPH, ainsi que des budgets provisoires détaillés de la part de l'école BERACA en ce qui concerne les projets d'infrastructure ponctuels.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h45.

Le secrétaire est chargé de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale qui sera envoyé en même temps que la convocation à la prochaine assemblée générale pour être approuvé lors de celle-ci.

Claudio GUTHMANN
Président

Magali Horbert
Secrétaire